

Charte des membres

La charte des membres de la TISGM établit le cadre de collaboration pour toutes les organisations et personnes engagées, qu'elles soient membres ou partenaires, auprès de la Table de concertation pour l'inclusion en services de garde des enfants ayant besoin de soutien particulier – région de Montréal (TISGM).

Adopté par
les membres le

4 juin
2025

Mission

La TISGM regroupe une diversité d'organisations et d'acteurs concernés par l'inclusion en services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE). Elle favorise l'inclusion des enfants ayant besoin de soutien particulier en milieu de garde éducatif. Pour y parvenir, elle soutient l'adoption de pratiques éducatives inclusives.

Ses principales stratégies :

- Concertation et collaboration multi-réseau et intersectorielle
- Sensibilisation et promotion
- Transfert de connaissances et soutien à l'intégration des pratiques
- Représentation et plaidoyer

Valeurs actuelles

Égalité | Entraide | Ouverture d'esprit | Engagement



Composition des membres

MEMBRES

Tout organisme ayant un intérêt pour l'inclusion en SGEE et qui adhère à la mission et aux valeurs de la TISGM peut devenir membre, incluant :

- CPE, bureaux coordonnateurs, garderies privées subventionnées ou non subventionnées
- Organismes communautaires
- Réseau de la santé et des services sociaux
- Établissements d'enseignement et centres de services scolaires
- Organismes gouvernementaux
- Représentants de parents

* Concernant les organisations à but lucratif, seules les garderies privées non subventionnées peuvent soumettre une demande.

Engagement :

- Participation active aux rencontres (4 à 5 fois par an)
- Contribution aux projets et actions collectives
- Respect de la mission, des valeurs et des décisions collectives
- Communication avec la TISGM lorsqu'un membre la représente ailleurs

PARTENAIRES

Organisations ou personnes ne souhaitant pas devenir membres mais désirant contribuer ponctuellement ou stratégiquement. Exemples : chercheurs, regroupements, institutions publiques.

Engagement :

Appui ponctuel, expertise, participation sur invitation.

Processus d'adhésion

1. Dépôt d'un formulaire de candidature en ligne
2. Analyse des demandes selon les critères mentionnés dans la charte des membres.
3. Partage de la trousse d'accueil "L'essentiel de la TISGM" pour les nouveaux membres
4. Rencontre d'accueil personnalisée
5. Maximum de deux représentants par organisation
6. Aucune limite du nombre de participants aux rencontres de la TISGM, mais confirmation de présence requise pour la logistique

Représentativité

Maintenir une diversité sectorielle, avec au moins 50 % des membres issus du milieu des services de garde éducatif à l'enfance.

Droits et obligations

Obligations des membres :

- Participer aux rencontres de la TISGM.
- Contribuer aux travaux, comités et projets (selon la disponibilité de l'organisation membre).
- Adhérer à la mission, aux valeurs et décisions.

Droits des membres :

- Vote sur les décisions stratégiques.
- Accès à des ressources exclusives (outils, formations, documentation).
- Opportunités de réseautage et de collaboration.
- Possibilité d'afficher leur statut de membre (ex : certificat TISGM).

Avantages pour les membres

1. **Être mieux outillé** : Accès à des ressources et à des outils pratiques pour renforcer l'inclusion en SGEE
2. **Invitation pour participer aux activités et aux rencontres** de la TISGM
3. **Harmoniser les pratiques** : Partage des meilleures pratiques et adoption de démarches cohérentes entre partenaires.
4. **Connaître les ressources et les formations** : Identification et mise en commun des ressources disponibles pour soutenir l'inclusion.
5. **S'initier aux nouvelles façons de faire** : Découverte des nouvelles approches pour améliorer les pratiques en SGEE.
6. **Bénéficier d'un important réseau de partenaires** : Renforcement des collaborations avec des acteurs clés pour une action concertée.
7. **Participer au plaidoyer de la TISGM** : Contribuer aux revendications auprès des décideurs et instances concernées pour améliorer l'inclusion.

Durée de l'adhésion

- L'adhésion est active tant que le membre ne s'en retire pas.
- Un membre absent aux 4 rencontres annuelles sera contacté et retiré si nécessaire de la liste des membres.
- Un renouvellement annuel est prévu avec un sondage satisfaction.

Gouvernance

- La TISGM est animée par un comité de coordination élu parmi les membres pour un mandat de deux ans.
- Les décisions majeures sont prises à la majorité lors des rencontres.
- Cette structure pourra être réévaluée selon le statut futur de la TISGM.